## L'évaluation par compétences transversales dans une classe de seconde

Académie : Poitiers

Nom et adresse de l'établissement : Lycée Elie Vinet 7, avenue Pierre Mendes France 16300 Barbezieux

**ZEP**: non

**Téléphone**: 05 45 78 17 27

Fax: 05 45 78 87 03

Mél de l'établissement : ce.0160010z@ac-poitiers.fr

Personne contact : Birot Jean-François, enseignant histoire-géographie.

Classe concernée : une classe de seconde

Disciplines concernées : toutes Date de l'écrit : mai 2009 Date d'échéance : 2011

**Expérimentation d'initiative locale** 

Axe académique : Permettre une prise en charge globale de l'élève.

#### Résumé:

Une équipe pluridisciplinaire s'est constituée pour mettre en place une évaluation par compétences transversales et une aide plus individualisée sous forme de tutorat. Cette équipe est reconduite chaque année dans une seconde prise au hasard.

STRUCTURES	Champs de la loi	THEMATIQUES	TYPE DE DEROGATION	ASPECTS NOVATEURS
Lycée d'enseignement général	L'enseignement des disciplines L'interdisciplinarité	Organisation pédagogique de la classe Evaluation par compétences Réussite en seconde Tutorat	Aucune dérogation	Transformation des enseignements disciplinaires en unités d'enseignement par compétences dans chaque discipline

#### 1. Comment évaluer de façon cohérente les acquis des élèves ?

Certains professeurs sont dubitatifs sur la pertinence d'une évaluation uniquement chiffrée, même accompagnée d'appréciations (souvent peu lues par les élèves). D'autre part, dans certaines matières, une réflexion est engagée depuis quelques temps sur les compétences disciplinaires à mettre en jeu. Enfin l'Inspection Générale rappelle (Rapport 2007) que « Le silence de l'école est finalement assourdissant, sur ce qui est pourtant l'une de ses missions : informer l'institution, les élèves, les familles, sur les acquis des élèves (en **termes de compétences**, de savoirs, de comportement), sur leur progression par rapport à une grille d'objectifs d'acquisition qui, lorsqu'elle existe, est la plupart du temps totalement implicite ».

Dans l'année 1999 - 2000, une équipe pédagogique s'est ainsi constituée autour de l'idée de mieux évaluer les acquis des élèves avec une meilleure cohérence.

Les étapes ont été les suivantes :

- √ analyse des problèmes rencontrés
- √ réflexion autour d'une grille de compétences transversales ;
- √ réflexion sur les modalités de mise en œuvre :
- √ à l'échelle de chaque discipline.
- √ à l'échelle de la classe.
- √ réflexion sur un outil de gestion du dispositif.

#### 2. Mieux cibler ce qui est acquis et ce qui ne l'est pas

La classe de seconde est une classe hétérogène quant au niveau des acquis des élèves, une classe charnière compte tenu de l'entrée en lycée et de l'orientation de fin d'année.

Il nous a semblé que l'évaluation uniquement en terme de notes chiffrées ne rendait pas assez clairement compte de ce que les élèves étaient capables de réaliser alors qu'une évaluation par compétences pouvait permettre d'aider à mieux cibler les acquis et non acquis. Ce dispositif à mettre en place doit permettre (tout en conservant une évaluation chiffrée imposée par l'institution):

- ✓ aux élèves de mieux cerner ce que les professeurs attendent d'eux.
- ✓ aux professeurs de mieux les informer de ce qui est attendu.
- ✓ aux élèves de mieux cerner leurs points forts et leurs points faibles.
- √ aux professeurs d'établir un « profil » de l'élève.
- ✓ au professeur principal et au conseil de classe de mieux accompagner les choix d'orientation.

L'ensemble s'inscrit dans le projet d'établissement et relève d'une des priorités académiques : garantir un parcours de réussite à tous les élèves (« Développer un regard individualisé sur l'élève, dans et en liaison avec la classe, et non dans des dispositifs hors la classe ». « Généraliser l'accompagnement éducatif »).

### 3. La grille de compétences

La grille de compétences transversales a été choisie volontairement la plus simple possible pour plusieurs raisons :

- √ faciliter au mieux la gestion du dispositif
- ✓ assurer pour les élèves une compréhension plus aisée des attentes des professeurs
- ✓ laisser une marge de manœuvre pour chaque discipline à y faire correspondre ses propres compétences

Quatre compétences ont été retenues :

Mémoriser, Raisonner, Réaliser, Communiquer

#### 4. Les modalités de mise en œuvre (1999 - 2006) : un carnet de notes spécifique

A chaque tâche, l'élève dispose, pour chaque question, de la ou des compétences évaluées ainsi que des points attribués. Cela permet en principe de rassurer l'élève et de pointer simplement ce qui va ou pas. Le contrôle comporte donc une note globale et des « sous notes » autant qu'il y a de compétences évaluées. L'élève doit reporter note globale, sous notes et appréciations, dans un carnet de notes spécifique à cette seconde pour que les parents d'élèves puissent **prendre connaissance des résultats et de l'évolution.** 

Les professeurs disposent d'un fichier sous Excel sur le réseau qu'ils doivent remplir au fur et à mesure pour faciliter la tâche du professeur principal lors des entretiens avec les élèves et les parents d'élèves.

A la fin du trimestre, un récapitulatif par élève, accompagnant le bulletin scolaire, est imprimé et une autre synthèse par matière, par élève et par compétence est disponible au moment du conseil de classe.

La remédiation ne donne pas lieu à un dispositif particulier, faute de moyens alloués, et se réalise donc dans le cadre de l'aide individualisée en français et mathématiques, des modules dans ces deux matières et en histoire géographie et anglais.

Une journée d'intégration, en septembre généralement, permet autour d'activités diverses (rallye, jeux de rôle, randonnée...) de mieux se connaître, élèves et professeurs ; une information aux parents est réalisée, un vendredi soir à 18h, par l'ensemble des professeurs de la classe et le chef d'établissement.

# 5. Évolution du dispositif entre 2006 et 2008 : tutorat, aménagement des emplois du temps, réinvestissement des compétences développées

Le tutorat a été testé en 2006-2007, puis généralisé en 2007-2008. Un professeur a en charge quatre à cinq élèves pour, individuellement ou en groupe, aborder des **questions méthodologiques** (organisation du travail personnel, mémoriser, réviser,...). Cela a été rendu possible par l'attribution de quelques HSE (mais loin de rémunérer la totalité de la charge supplémentaire de travail) et surtout d'un **aménagement de l'emploi du temps de la classe et des professeurs** qui disposent ainsi tous ensemble d'une heure de « liberté » de 11h à 12h le mardi. Chaque professeur tuteur gère ainsi, à la demande son groupe de tutorat, à raison de 4 à 5 séances entre septembre et mars.

Depuis la rentrée 2007, certains élèves bénéficient d'une aide supplémentaire spécifique aux secondes, en expression française, dans le cadre de groupes de soutien au niveau de l'établissement.

La grille de compétences est l'adaptation d'une grille élaborée par des collègues de Rochefort. Sa « complexification » a été rendue nécessaire pour mieux cibler les compétences des élèves. Elle cherche aussi à mieux intégrer les compétences développées à l'occasion de recherches au CDI et donc à travailler en équipe avec le professeur documentaliste. Elle essaye aussi de prendre en compte le comportement de l'élève en termes « d'être et d'agir ». Les compétences du B2i restent gérées à part pour ne pas alourdir le dispositif.

Elle est un compromis, certaines disciplines ayant parfois du mal à se retrouver dans telle ou telle compétence. En revanche, le dispositif de gestion reste pour l'instant sous Excel ; il est évident qu'il faudra envisager un autre dispositif.

1 Savoir															
	1,1	Mémoriser et restituer ses connaissances.													1
	1,2	Savoir utiliser ses connaissances,													
2. Raison	ner														
-	2,1	Réutiliser ses connaissances,													
	2,2	Relever des informations.													
	2,3	Classer des informations,													
	2,4	Mettre en relation des informations,													
	2,5	Emettre une conjecture, une hypothèse,													
ı		dégager une problématique, ou anticiper,													
ı	2,6	Eprouver une conjecture, une hypothèse,													
		argumenter,													
	2,7	Analyser une démarche, faire preuve d'esprit													
		critique,													
3, Réalise	er			•									•		
_	3,1	Créer, imaginer													
	3,2	Avoir la démarche de recherche d'informations													
	3,3	Appliquer des techniques, réaliser selon un													
		modèle, respecter des consignes ou une													
		procédure,													
	3,4	Mettre en forme son raisonnement,													
4, Commi	uniquer	•		•		•	•	•	•		•		•		
	4,1	S'exprimer et s'expliquer oralement,													
	4,2	Utiliser correctement son brouillon.													
	4,3	Rédiger correctement,													
	4,4	Savoir prendre des notes et les utilser,													
	4,5	Choisir le support adapté,													
ı	4,6	Echanger,													
5, Être et	agir			•		•	•		•		•		•		
-	5,1	Etre volontaire.													
	5,2	Participer en classe,													
	5,3	Prendre des initiatives y compris de													
	,	recherche d'informations.													
	5,4	Etre citoyen,													
	5,5	Avoir un regard critique sur soi même,													
		<u> </u>	F		_	,	,	,	0.4		п.с			0	
0-1	illa das as	étanas transvarales au accests	R	H I G	E C	L V	L V	L V	O t pe	M A	P C h h	s	Ε	O c p u	С
Grille des compétences transversales en seconde		A	Se	J	"	"	*	d r	T	y i	v	P	fI	D	
			Ñ	Το	s	1	2	3	é m	H	s m	T	s	a t	1

## BILAN : un dispositif plus contraignant mais accueilli de façon favorable par les parents

### Perception des élèves et des parents

Lors de la réunion de présentation aux parents en septembre, l'accueil semble favorable car les parents (40 à 60 % de présents selon les années) ressentent ce dispositif comme une aide supplémentaire apportée à leur enfant et peut-être comme un outil d'individualisation.

Les élèves sont plus partagés dans la mesure où ils ressentent le dispositif comme une contrainte qui les différencie des autres classes de seconde, même si certains (nombre variable selon les années) disent que cela les a aidés à mieux cerner ce que les professeurs attendent d'eux.

#### Apports pour les professeurs

Le travail d'équipe se trouve renforcé, plus efficace, compte tenu du langage commun utilisé. La connaissance de l'élève est meilleure semble-t-il, ne serait-ce qu'à travers la collecte d'informations plus nombreuses qui servent au professeur principal lors des rendez-vous avec élèves et parents.

L'évaluation par compétences impose au professeur une réflexion approfondie sur ses attentes, la formulation et la structure des évaluations (contrôles, devoirs, TP, TD...).

#### Intérêt pour l'orientation

Ce dispositif permet, en conseil comme lors des entretiens avec élèves et parents, de mieux cerner le profil de l'élève, ses acquis et ses lacunes, au-delà de la simple moyenne qui finalement ne veut pas dire grand-chose. Il fournit un support qui se veut le plus objectif possible et qui traduit concrètement l'impression que l'on a des élèves.

#### Limites et freins

- Les habitudes sont difficiles à surmonter puisque, lors des entretiens, élèves et parents ont tendance à se focaliser sur la moyenne et le passage en première et ont du mal à accepter l'idée qu'avec « la moyenne » on leur refuse telle orientation en s'appuyant sur telles compétences non acquises ou qu'on leur propose une autre orientation en s'appuyant sur des compétences acquises. Il y a là une forme de hiatus lié à l'utilisation concomitante d'une évaluation chiffrée et d'une évaluation par compétences.
- Nous n'avons pas assez insisté auprès des élèves sur ce que pouvait leur apporter cette évaluation. Il est assez difficile de mesurer finement la plus-value apportée, ne serait-ce que par impossibilité de comparer avec une autre classe.
- Les moyens alloués (HSE) sont loin de correspondre à la charge de travail ; notons qu'une heure de concertation a pu être inscrite dans l'emploi du temps des professeurs (mais pas prise en compte dans leur ventilation de service) et des élèves. Il faudrait que l'institution prenne conscience que ce type de suivi des élèves nécessite des moyens en temps et en heures rémunérées.
- La nécessité d'établir des correspondances entre les compétences disciplinaires et celles de la grille transversale oblige à des compromis.

### 6. Le dispositif est reconduit en 2008 - 2009 avec des aménagements

Au travers notamment de la **généralisation du tutorat**, l'équipe s'est attachée à faire émerger les habitudes de travail et d'apprentissage chez les élèves en vue d'une modification possible de leurs pratiques.

#### Analyse et conclusions de l'équipe après l'utilisation de ce dispositif en 2008 - 2009

Les grilles de compétences transversales se sont montrées utiles, mais lourdes à gérer, pour diverses raisons et difficilement conciliables avec la notation exigée pour l'orientation.

Nous proposons ci-dessous quelques constats et réflexions après une année 2008-2009 de tutorat et d'usage d'une grille de compétences transversales. Nous insisterons en particulier sur les blocages repérés et les éventuelles interrogations soulevées, ne serait-ce que pour tenter de faire évoluer le dispositif par la suite.

Ce qui ressort de nos pratiques et des quelques remarques faites par les élèves

- ✓ La souplesse du dispositif semble intéressante à condition de planifier les dates de concertation de l'équipe pour qu'un professeur ne fasse pas de tutorat ce jour- là.
- ✓ Les élèves semblent intéressés par tout ce qui se rapporte aux méthodes même basiques (tenir un agenda, planifier son travail) avec en particulier tout ce qui touche au « comment apprendre ? ».
- ✓ Le fait de réaliser le tutorat par groupe semble enrichissant pour les uns et les autres, en particulier pour changer leurs méthodes de travail et pour trouver de la motivation.
- ✓ Par contre les élèves ne vont pas prendre, sauf de rares cas, l'initiative de demander une séance de tutorat (Regard des autres? Motivation ?)
- ✓ Certains élèves, qui réussissent, n'en voient pas l'utilité alors qu'ils peuvent apporter leur expérience pour aider les autres.

**Tutorat** - Depuis le début de l'année 2008- 2009, nous avons généralisé le tutorat (3 à 4 élèves par professeur) sur une heure dégagée dans l'emploi du temps des élèves comme de l'équipe pédagogique.

Un professeur, en charge d'un groupe réduit (3 à 4 élèves), essayait de faire émerger les habitudes de travail et d'apprentissage, en particulier par confrontation de ces habitudes. Quel bilan en tirer ?

Cela permet à quelques élèves de modifier à la marge leurs pratiques en s'inspirant de ce que leurs camarades ou le professeur proposent.

Ont été abordées, selon les groupes, les méthodes de mémorisation, la prise de notes, l'organisation de son emploi du temps hors la classe, la motivation, etc.

Les élèves sont inégalement intéressés par cette heure. On peut y voir plusieurs raisons :

- une moindre motivation à avoir « de temps en temps » une heure de plus à passer avec un professeur, visible dans le fait que ce sont les professeurs qui proposent une séance (souvent de type bilan);
- une réticence de certains élèves à aborder les problèmes de méthodes et d'organisation et ainsi à être confrontés à leur échec quand il y en a ; notons aussi un refus certain de se remettre en cause chez ces adolescents ;
- le manque d'habitude chez les élèves de ce type d'entretien (fond et forme) ;
- le manque de formation chez les professeurs peut être aussi mis en avant ;
- le fait d'être stigmatisé(e) puisque c'est la seule classe qui aborde ce type d'aide sous cette forme systématique.

Nous avons pu remarquer, par contre, qu'une forme de tutorat pouvait se mettre en place à l'occasion des études obligatoires : certains élèves prenant en charge leur voisin pour une « aide » au travail, en particulier lors d'exercices à réaliser. Il y a une piste à creuser ne serait-ce que pour mieux motiver et responsabiliser.

Au final, le bilan est mitigé surtout qu'il est difficile d'évaluer la plus-value apportée : comment la mesurer autrement que par des questions ouvertes ? Certains élèves reconnaissent qu'il peut être intéressant de confronter ses méthodes de travail par exemple, ou d'organisation du travail ; d'autres avouent en toute franchise « subir » ces séances.

Il faudrait peut-être orienter le tutorat vers un tutorat à la demande de l'élève. Mais, force est de reconnaître que, surtout dans la seconde partie de l'année, quand cette proposition est faite, il n'y a pas de candidat.

Le suivi de ce qui se fait dans chacun des groupes a été le point faible du dispositif : reste à trouver le moyen de mutualiser pour nous informer les uns les autres, pour informer le professeur principal. : Échanges par courrier électronique ? Usage d'un répertoire sur le réseau accessible aux seuls professeurs ?

Faut-il attribuer un groupe d'élèves à un professeur en jouant sur le hasard (cette année, le hasard de l'ordre alphabétique) ou laisser les élèves faire leur choix ? Faut-il des groupes homogènes en termes de niveau ? Faut-il spécialiser les professeurs sur un ou deux thèmes abordables ?

Il semble enfin inutile de le systématiser pour tous les élèves ; il semble nécessaire de réfléchir à un assouplissement pour cibler les élèves et leurs besoins même si la confrontation d'élèves aux résultats, compétences et méthodes différents semblerait plutôt positive. Il y a là peut être une utilisation pertinente pour les études encadrées qui sont proposées à toutes les classes de seconde, à la seule condition d'avoir de petits groupes et non pas une classe entière comme cela peut être le cas.

**Grille de compétences transversales** – La grille de compétences transversales, mise au point l'an dernier, est gérée cette année. Chaque professeur y a intégré à sa convenance les compétences disciplinaires qu'il a l'habitude de travailler et gère cette grille avec ses élèves dans le cadre disciplinaire (notation ou codage).

De l'usage de cette grille, déjà testée en fin d'année dernière, il ressort :

- La cohérence ressentie chez les élèves et leurs parents dans le discours et les actes, puisqu'ils sont informés en début d'année par une équipe pédagogique.
- La difficulté de trouver des compétences transversales clairement exprimées, au-delà des cinq grandes familles [Mémoriser, Raisonner, Réaliser, Communiquer, Etre et agir], qui fassent consensus et qui soient transférables telles quelles dans chaque discipline.
- La lourdeur liée à l'abondement de la grille qui en rend l'usage complexe et très long en termes de temps passé.
- Pour les professeurs dans la conception des évaluations, dans le remplissage de cette grille multipliée par un nombre d'élèves trop important, dans la multiplication des grilles disciplinaires par élève et dans l'absence d'outil de gestion de l'ensemble (essai sous Excel peu concluant Evalcomp n'est pas transdisciplinaire pour l'instant).
- Pour les élèves qui doivent tenir autant de grilles qu'il faut alors contrôler puisqu'elles sont censées être un outil de liaison avec les parents.

Le travail d'évaluation en termes de compétences se heurte d'autre part à plusieurs écueils, certains n'étant pas contournables en l'état :

- ✓ Notons d'abord le flou entretenu autour de la notion de compétence ou de capacité (voir l'abondante littérature), la difficulté à différencier ce qui ressort d'un savoir- faire (relativement facile en terme de « acquis pas acquis ») et ce qui ressort d'une compétence de haut niveau qui est celle de savoir utiliser un ensemble de savoirs et de savoir-faire pour résoudre un problème. Certaines disciplines, littéraires en particulier, s'y retrouvent difficilement.
- ✓ Le nouvel item de compétences introduit cette année, « Etre et agir » pose un problème dans l'évaluation et n'a pas été souvent évalué.
- ✓ Comment faire pour établir la « moyenne » pour une compétence évaluée dans toutes les disciplines ?
- ✓ Parents et élèves, s'ils peuvent comprendre l'utilité de raisonner en terme de compétences à un moment donné, ne seraitce que pour évaluer ce qui est acquis de ce qui ne l'est pas, continuent de raisonner uniquement en terme de note, de moyenne et de passage en classe supérieure à la seule vue de ces critères. Lors des entretiens (bilan et orientation) avec le professeur principal, l'écoute des parents reste polie quand on évoque les compétences, en particulier celles non acquises qui nous font dire que telle orientation semble déraisonnable, mais la moyenne générale (même quand elle n'est pas calculée sur le bulletin) reste toujours avancée comme argument pour justifier une demande d'orientation.
- ✓ L'obligation de noter sur une échelle 0/20 est difficilement conciliable avec une telle évaluation ; la transformation d'un avis sur une compétence en notes dénature le principe. Même si tous les professeurs du lycée ciblent dans leurs appréciations telle ou telle compétence, bien souvent la note moyenne reste la référence ; on sait bien que les appréciations qui commentent la note d'un devoir ne sont guère lues et, surtout, retenues et prises en compte pour progresser ou travailler l'orientation !
- ✓ Les commissions d'appel continuent de ne fonctionner que sur la note et la moyenne et ne prennent pas en compte d'éventuelles grilles de compétences.

- ✓ Enfin, la mesure d'une éventuelle plus-value apportée par ce type d'évaluation reste à démontrer faute d'outil fiable et incontestable : travaillant sur de « l'humain », sans possibilité d'avoir un échantillon test, nous ne pouvons pas démontrer l'efficacité d'un tel dispositif à hauteur des compétences évaluées. Compte tenu du recul sur ce type d'évaluation, nous ne constatons pas de plus-value mesurable :
  - l'interrogation des élèves (questionnaire anonyme ou entretien) montre un intérêt relatif et souvent poli pour ce type d'évaluation; reviennent la contrainte de la tenue du cahier de notes et le manque de motivation et d'habitude à observer son travail autrement qu'à la lumière de la note et de la moyenne (il y a fort à parier que tout système qui abolirait note et moyenne serait vite contourné!).
  - nous n'avons pas réussi à faire évoluer le regard des élèves et des parents sur leur travail, sauf à la marge et souvent chez des élèves qui ne rencontrent pas de difficultés notables.
  - nous n'obtenons pas de résultats meilleurs en termes de passage ou de réorientation en particulier auprès des élèves qui entrent en lycée avec des difficultés clairement listées sur les bulletins de troisième, quand ils ne sont pas passés contre l'avis du conseil de classe du collège!

#### Conclusion

Il semble difficile de pouvoir continuer sur cette voie sans revenir à une simplification de l'outil – La réflexion en termes de compétences transversales semble déboucher dans une impasse relative et surtout la gestion et l'utilisation de la masse des informations en est parfois ubuesque.

L'outil LCF, peut apporter une solution quant à la gestion des évaluations. Restent à surmonter des écueils réels :

- la surcharge de travail en termes de conception et de saisie, aggravée pour les collègues de langues avec l'évaluation du CECRL.
- la nécessité de travailler en amont (le bilan des acquis / non acquis) et en aval (la remédiation avec son cortège de blocages : lourdeur des effectifs, créneaux horaires)
- la nécessité de trouver des créneaux horaires communs aux élèves et aux professeurs, réalisable dans le cadre d'une seule classe, difficilement envisageable à l'échelle de toutes les classes de seconde compte tenu de l'horaire classe et des options différentes.

L'évaluation en termes de compétences décomposées rend-elle bien compte de ce qui est attendu au lycée et en particulier au baccalauréat ?

La mise en œuvre du tutorat demande à être affinée aussi bien sur ses modalités comme sur ce qui peut y être abordé. Une réflexion / formation sur des thèmes comme la motivation, les mémorisations semble nécessaire.

Le ciblage de savoir-faire étroits et disciplinaires doit rester de mise (avec la difficulté de cibler ce qui peut relever d'un frein à telle ou telle orientation) avec un retour à une gestion en terme de grandes compétences [Mémoriser – Raisonner – Réaliser – Communiquer] ce qui peut permettre de gérer cela sous Excel (ou Calc). La discussion au moment des conseils de professeurs et de classe continuera de prendre en compte la notion de compétences sans cette formalisation devenue trop lourde surtout si à l'avenir un professeur doit prendre en charge encore plus d'élèves à l'exemple des professeurs de langues.

Il semblerait nécessaire d'inclure dans l'horaire professeur (15/18h) au moins une heure pour tout ce qui touche au tutorat, aide individuelle, concertation....